



40 av Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX PLAGE

BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901, créée le 08 juin 2003

(Gratuit) Juillet 2018 N° 20.

Président - rédacteur :

JM VICTOR

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président : 0546 092765

G. ANDRAULT

Vice Président N° 2 :

P. POTIER

Secrétaire :

C. THIBERT

Secrétaire adjoint :

B. MENIER

Trésorier :

J. CAMUS

Trésorier adjoint :

C. VICTOR

Commissaire aux comptes :

JP FERRAND

0546 09 81 30

Membres assistants :

0546 09 88 58 **JC. BLANCHÉ** ▲

JY. DUQUERROIR

0546 09 08 02 **F. MOTTE**

JM. REDONNET

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH * (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

CHERS AMIS DU PORT ET DU NAUTISME LOCAL, CHERS RIVEDOUSAIS, CHERS MEMBRES DE L'APPR,

Vous l'aviez compris, notre commentaire sur le bulletin de fin 2017 impliquant directement le père Noël à propos de la fourniture de pontons, faisait preuve d'un optimisme absolument démesuré par rapport à l'avancement du projet d'aménagement de notre port. Mais bon, il est évidemment préférable de rêver au bon côté des choses, ne serait-ce que pour faire une pause parmi les inepties et autres méandres administratifs, ainsi que par rapport à ce que la nécessité et le bon sens pourraient permettre de réaliser sans délai ; d'ailleurs, cela n'a-t-il pas déjà été fait dans les autres ports de notre Ile et partout ailleurs ?...

Le beau temps enfin avec nous et suite à notre assemblée générale de début juin dernier, peut-être allons nous enfin voir notre avenir marin sous de meilleurs auspices. Retenons que durant notre réunion, Mr Raffarin notre Maire, nous a adressé des propos suffisamment clairs et explicites en ce sens, en nous confirmant publiquement, ce qui a d'ailleurs été clairement mentionné sur le journal insulaire, qu'il souhaitait ardemment l'aménagement le port communal et qu'il oeuvrait en ce sens depuis l'année 2001, soit bien avant qu'il ne soit notre premier magistrat communal, voire même deux années avant la naissance de notre association !

D'autre part, même si les démarches officielles ont tardé à s'enclencher suite à la réunion préfectorale de février 2017, il semblerait que désormais les décisions d'avancer se concrétisent. D'ailleurs, au moment de la rédaction cet écrit, j'apprends que le dossier administratif concernant l'aménagement du port est désormais complet !...

Selon la formule largement usitée, « *Paris ne s'est pas fait en un jour* ». Espérons toutefois, Rivedoux restant Rivedoux, que la tirade « *il faut laisser du temps au temps* », ne sera pas reprise pour argent comptant, toutes les énergies devant être concentrées vers l'obtention d'un final positif pour notre port, ainsi que pour notre commune en général et l'image qu'elle offre aux estivants, source économique incontournable locale.

D'autre part, n'oublions pas la mise en danger des navigateurs, comme de leurs familles et amis, pour accéder ou quitter les embarcations !...

Restons attentifs au futur, souhaitons nous un excellent été, de bonnes baignades et surtout, d'excellentes nouvelles à très court terme concernant le déclenchement de l'aménagement de notre zone portuaire, après quoi, ainsi que le souhaite tant notre Maire, nous pourrons peut-être enfin y organiser des animations et réjouissances pour tous les Rivedousais, comme il en existait jadis pour la fête du 15 août notamment !!!

En attendant, bonnes vacances à tous et que la réalité dépasse nos espérances !

J-M VICTOR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APPRP EN DATE DU 02 JUIN 2018
SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Ouverture de l'AG à 10h30 sous la présidence de Jean-Michel VICTOR.

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation le 31 mai 2018 : 72

Quorum nécessaire : Nombre d'adhérents divisé par 2, plus 1 pour établir la majorité : 37

Nombre de présents plus pouvoirs valides disponibles : 54

Les pouvoirs sont répartis uniformément parmi les adhérents présents.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée générale ordinaire peut donc se dérouler conformément à ce que précisent les statuts de notre association.

Choix du vote : À main levée, approuvé à l'unanimité.

REMPLACEMENT ET ÉLECTION DU TIERS SORTANT DES MEMBRES DU BUREAU :

Membres sortants : Jean-Pierre FERRAND, Jean-Claude BLANCHÉ, Jean-Michel VICTOR.

Aucune nouvelle candidature n'a été émise.

Les trois membres sortants se représentent comme candidats.

La mise au vote réélit à l'unanimité les trois candidats.

À l'issue de ce vote, JM VICTOR fait savoir qu'après 7 années de présidence, il souhaiterait être remplacé, son but étant de permettre un renouveau dans l'équipe dirigeante et ainsi de redynamiser notre action, voire stimuler l'association au besoin. L'attribution des postes au sein du bureau et la décision de changement de président, émaneront d'un vote interne au bureau lors d'une réunion ultérieure, ce, conformément aux statuts.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES FINANCES, COMPTES ARRÊTÉS EN DATE DU 31 MAI 2018 :

Présentation de l'état financier de l'association par Jacques CAMUS, trésorier.

Lesdits comptes ont été préalablement détaillés, contrôlés et approuvés par Jean-Pierre FERRAND, commissaire aux comptes.

Avoir de l'association fin d'exercice au 31 mai 2017 : **6816,52 €**

État des comptes au 31 mai 2018 :

Recettes : **2943,91 €** ... Le chiffre des recettes représente les adhésions et les recettes de publicité.

Dépenses : **1909,17 €** ... Soit : Frais d'AG et apéritif **500,45 €**, assurance **184,42 €**, édition journal (2 parutions) **759 €**, frais divers de secrétariat et achat d'un stock d'enveloppes postales pré timbrées **465,30 €**.

Avoir disponible de fin d'année comptable : **6851,26 €**, les 400 € de parutions publicitaires paraissant dans nos deux bulletins annuels n'étant pas encaissés au jour de la clôture des comptes.

Mise au vote / Approbation à l'unanimité.

Le président précise une nouvelle fois que pour le fonctionnement de l'association, aucune subvention ne nous est accordée et qu'à aucun moment nous n'en avons fait la demande, par respect pour les finances communales, départementales, ministérielles ou de l'écotaxe, et donc de l'argent des contribuables, ainsi que le pratiquent aussi les autres associations locales, soucieuses comme nous de transparence et d'équité.

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE (01-06-17 au 31-05-18) :

Lors de l'AG 2017, nous avons fait état de l'espoir d'une avancée significative quant à l'équipement possible à court terme du port. D'ailleurs, nous avons repris humoristiquement cette bonne nouvelle lors de la parution de notre journal de fin 2017, ce que tous les adhérents et autres lecteurs auront probablement remarqué.

Notre espoir était basé principalement sur le fait que lors d'une réunion préfectorale en février de l'an passé, pour la toute première fois, la DREAL avait donné l'impression d'avoir enfin admis que l'aménagement de notre port était plausible et que c'était une avancée notable liée à l'essor de notre commune.

Lors de cette rencontre, une prochaine réunion était envisagée pour septembre à suivre, mais malheureusement, cette dernière n'a pas vu le jour. Le conseil portuaire de décembre 2017, reporté à février 2018, semble nous donner l'espoir d'un déblocage de la situation, ce à quoi nous demeurons particulièrement attentifs.

ETUDE ET FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU PORT :

Le président souligne le fait que concernant l'aménagement du port, la municipalité serait dans l'obligation de présenter un bilan financier en équilibre, les recettes devant semble-t-il, impérativement compenser les dépenses concernant l'investissement et l'aménagement du lieu, ainsi que l'entretien et le fonctionnement.

Le président mentionne qu'une fois les aménagements réalisés, il faudra évidemment que les tarifs des amodiations soient revus et réajustés, afin d'équilibrer le budget ; c'est d'ailleurs ce qui se pratique dans les autres ports.

Afin de démontrer que l'investissement de l'aménagement dudit port est réellement possible, il établit ses calculs ainsi :

Si, selon des devis déjà établis, l'investissement concernant l'installation de pontons pour recevoir 40 bateaux s'élève à environ 300 000 € HT, somme subventionnée environ pour moitié au moins par les services départementaux et autres, il resterait donc environ et probablement, moins de 150 000 € à financer et rentabiliser par la commune. En considérant que les 40 amodiataires versent une redevance annuelle moyenne de 500 €, un excédent de 50 000 € sera donc assuré en 10 années seulement, ce qui paierait aussi et de fait, le dragage et l'entretien de la zone des pontons, le chenal revenant à la charge du département !...

Notons au passage que ledit amortissement se fait logiquement sur une période de 15 années. Cela laisse alors supposer une rentrée financière minimale de 300 000 €, pour un investissement de départ de 150 000 € comme cité avant, soit marge financière encore bien plus confortable qui se trouvera systématiquement valorisée par les augmentations tarifaires annuelles des amodiations, ainsi que cela se pratique déjà à hauteur de 3% chaque année et ce, depuis 2008, année de récupération du port par la commune...

Le président, non spécialiste concernant la gestion d'un budget communal, s'interroge toutefois, comparativement à d'autres investissements locaux de sport et loisir dernièrement programmés, sur la nécessité de l'équilibre financier exigé pour le port, lieu de loisir avant tout, lui aussi ! À titre comparatif, ce nouveau projet communal absolument nécessaire et souhaitable, représente un investissement au moins huit fois plus important que celui du port, sans aucune possibilité de se rentabiliser !

Le président insiste sur le fait que l'aménagement du port est une nécessité non seulement pour la valorisation de la façade océane de notre village, mais aussi un impératif pour la sécurité des amodiataires, de leurs familles et amis, ainsi que pour l'amarrage des embarcations !

Il met également l'accent sur le fait que la rentabilité annoncée ne tient même pas compte des autres sources de revenus liées au port, tels les droits de grutage payés par les entreprises nautiques, les bénéfices des amodiations sur filières, la location de l'emplacement pour la terrasse du restaurant face au port, les deniers versés par les bateaux visiteurs et la rentabilisation de la future maison du port servant de logement pour les surveillants de plage notamment...

Il salue aussi la bonne tenue des finances communales, du fait que celles-ci sont en excédent de 340 000 € à fin décembre 2017, en précisant que cette somme financerait aisément l'aménagement du port, lequel serait au final et comme précisé avant, parfaitement rentable !!!

ARRIVÉE DE NOTRE MAIRE À QUI NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE.

Le président lui résume les inquiétudes et interrogations des sociétaires, parmi lesquels certains perdent patience après quinze années d'attente !

Il lui évoque l'excédent budgétaire de la commune, annoncé en fin d'année passée. Il précise aussi que s'il faut saluer la bonne gestion des finances de la commune, il convient de comprendre également la ventilation des dépenses d'investissement ainsi que l'ordre des priorités.

Le président cite aussi les investissements programmés pour les équipements sportifs, mais aussi ceux pour une piste cyclable et la participation de la commune à l'élargissement de la route départementale Sud.

Le président tente enfin de persuader notre Maire, chiffres à l'appui, que l'investissement pour l'aménagement du port, s'autofinancera et se rentabilisera sans aucune difficulté.

Il insiste aussi sur les risques d'accidents pour les amodiataires, leurs familles et amis, sans oublier de citer aussi les locataires sur filières qui prennent de gros risques pour monter et descendre de leurs annexes, nécessaires pour rejoindre leur bateau.

MONSIEUR LE MAIRE NOUS REPOND :

- Merci de souligner la bonne gestion de la commune et l'excédent financier qui en résulte sur l'année passée. Je souhaite tenir avec vous un dialogue franc, sincère, réaliste et concret.

Nous avons un point commun, la volonté partagée que le port soit aménagé dans les limites portuaires réglementaires. C'est mon objectif depuis 2001, partagé par l'ensemble du conseil municipal. Mais soyons réalistes, il ne faut pas rêver. Nous travaillons sur des bases solides et toutes les décisions relatives au port sont prises à l'unanimité du conseil municipal, preuve de notre engagement.

Nous avons aussi des points de divergences. Vous raisonnez aux vues des installations portuaires et non à la vue de la constitution du dossier administratif qui amènera à la construction des premiers éléments d'aménagement du port. C'est l'état qui décide de l'aménagement du fait que nous sommes en site classé et que nous sommes passés d'un « NON FERME » à un « OUI MAIS », ce qui représente déjà beaucoup !

Il nous précise également disposer d'une feuille de route depuis avril 2017, faisant appel à une étude environnementale, une étude technique, un plan topographique, une étude du sol pour l'implantation des pieux, la modélisation à suivre et l'estimation du coût exact de la réalisation du projet que l'on ne pourra chiffrer réellement qu'une fois toutes ces démarches closes. S'ajoutera aussi le dossier réglementaire et administratif (déclaration de loi sur l'eau, Natura 2000, étude au cas par cas, site classé, dossier complet qui devra ensuite passer en commission des sites...

Il rappelle que le port devra s'autofinancer. Il estime que le budget réel d'aménagement du port pourrait atteindre environ 400 000 €. Il nous confirme qu'il y aura fatalement une revalorisation du coût des amodiations, (ce que nous savions déjà). Concernant les subventions possibles, cela concerne l'état, le département et la région. Concernant cette dernière, l'île de Ré étant classée en secteur favorisé, ce sera probablement plus difficile d'obtenir des sous...

Notre Maire nous affirme ne pas être inquiet et qu'il ignore pour le moment si le projet s'autofinancera sur 10 ou 15 ans.

Il comprend notre comparatif avec les investissements en cour pour les terrains et salle de sport et admet qu'effectivement, ceux-là ne s'autofinancent absolument pas, mais précise qu'ils s'adressent au plus grand nombre et que de fait, ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que le port.

Sur la question posée par JC Blanché concernant la sécurité des amodiataires prenant leur annexe pour rejoindre leur bateau amarré sur filières, il sollicite un courrier de l'APPRP, afin de lui soumettre quelques idées sur le sujet et mettre en sécurité les utilisateurs des filières.

Concernant ce dernier point, l'association adressera bien un courrier dans le sens souhaité, de même qu'un autre courrier sera rédigé pour demander la mise à disposition d'un panneau d'affichage sur le port pour être utilisé par l'APPRP.

La salle salue et remercie Monsieur le Maire pour son intervention et les espoirs qu'ils nous laisse entrevoir. FIN DE L'AG A 12 H 00, suivie du verre de l'amitié, agréablement partagé par tous les participants.

RÉUNION DU BUREAU LE 23-06 à 10h30 à la maison des associations, pour faire suite à l'AG.

Absents excusés : JM REDONNET, JY DUQUERROIR, F MOTTE, C THIBERT.

La majorité étant acquise aux deux tiers, le vote pour la mise en poste des membres du bureau peut se dérouler conformément aux statuts.

Formation du nouveau bureau : Président : JM VICTOR, 1^{er} vice président : G ANDRAULT, 2^{ème} président : P POTIER, secrétaire : C THIBERT, secrétaire adjoint : B MENIER, trésorier : J CAMUS, trésorier adjoint : C VICTOR, membres : JC BLANCHE, JY DUQUERROIR, F. MOTTE, JM REDONNET, Commissaire aux comptes : JP FERRAND.

Chacun des membres du bureau a été élu à l'unanimité par vote à main levée.

JM VICTOR a été reconduit comme président pour une dernière année ainsi qu'il le précise, en attendant qu'un remplaçant de l'équipe qui s'est prononcé favorablement pour prendre sa suite, soit plus averti et mieux informé du fonctionnement de l'association.

Un débriefing de notre AG est discuté et commenté comme il se doit. Nous en jugeons le contenu satisfaisant, surtout après le discours de Mr RAFFARIN notre Maire. Nous pensons être partis enfin sur la bonne voie, même s'il faut être bien conscients qu'il nous faudra vigilants, et encore patienter un peu pour voir aboutir l'aménagement de notre port.

Nous apprécions l'article rédigé par Mr HERNANDEZ, correspondant de presse du PHARE DE RÉ, lequel a fait un travail de grande qualité.

Fin de réunion à 11h45.

VUES DE NOTRE PORT D'ANTAN ET D'AUJOURD'HUI ET DEVINETTE A SUIVRE...



Cette première image datant des années 60 du siècle dernier, est caractéristique des activités de la pêche et de l'ostréiculture de l'époque.



Voici le même lieu photographié spécifiquement ces jours derniers... Quelques bateaux sont au large...

Après comparaison de ces deux photos, vous aurez noté la différence de forme et de modernité des bateaux amarrés, le fait qu'ils ne sont pas voués à la même utilisation et qu'ils sont, sauf le tout premier à droite, tous stationnés dans le même sens sur la 2^{ème} vue. On voit bien aussi que de la digue a fait peau neuve, travaux effectués par le département durant les années 2007-2008.

QUESTION PIÈGE : *Selon vous, quel est le détail commun flagrant et incontestable révélé par ces deux vues ???*

(Réponse dans une autre page de ce bulletin)...



Un Galion à La Rochelle.

Quel marin en culotte courte n'a pas rêvé un jour de galions chargé d'or et de pierres précieuses, navigant dans les eaux de couleur bleu turquoise des îles caribéennes !

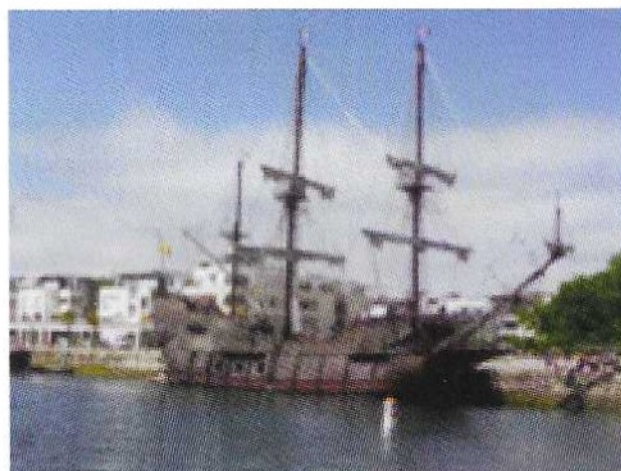
Le port de La Rochelle permettait début juin de rendre un peu plus concrètes ces visions idylliques : El Galeon Andalucia reconstitution aboutie en 2010 d'un galion espagnol du XVI^e siècle était proposé à la visite.

Moins volumineux que « notre charentaise » Hermione, il apparaît également comme beaucoup plus austère. Mais sa conception est largement antérieure (150 ans environ). Son équipement d'origine pour la navigation est pour le moins réduit (sablier, astrolabe, sonde, loch, moyens sommaires de triangulation) et il fallait beaucoup de courage ou d'inconscience pour se risquer à bord de ces navires à l'assaut de l'Océan, avec passagers, veaux, vaches, cochons, couvées...et rallier par exemple le petit port fortifié de Saint Augustine, au nord de la Floride, en connaissant à peu près sa latitude et très approximativement sa longitude propres.

Pour lutter contre les pirates, corsaires et flibustiers, un armement succinct composé de trois canons de chaque bord d'une portée de 150 mètres environ.

Mieux valait sans doute pouvoir compter sur des vents favorables gonflant les 590 m² de voile.

Le confort du carré des officiers contraste singulièrement avec l'austérité des lieux de repos de l'équipage : fauteuils confortables et couche moelleuse contre hamacs suspendus à proximité des canons (même si le hamac permet de s'affranchir un peu mieux du tangage et du roulis du navire).



Reconstitué à partir d'une petite maquette retrouvée dans les eaux de la Floride, les caractéristiques physiques d'El Galeon Andalucia sont les suivantes : longueur de la coque 38m, 51m hors tout, maître bau 10,12m, tirant d'eau 3,40m, un beaupré et trois mâts avec 7 voiles.

La reconstitution en bois de chêne, iroko et pin (tout de même une concession aux matériaux modernes avec la présence de fibre de verre) est l'œuvre d'un chantier du sud de l'Espagne situé à Punta Umbria, entre la frontière portugaise et la baie de Cadix. Le financement en a été assuré par l'agence pour l'innovation et le développement de l'Andalousie et des entreprises privées.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : Ce que l'on nous cache...

J'ai pu assister à une conférence sur les énergies renouvelables, principalement en milieu marin et j'ai appris beaucoup de choses sur l'implantation de ces énergies renouvelables, telles que les éoliennes terrestres ou off shore, ainsi que le solaire à base de panneaux photovoltaïques.

On nous parle que du bien que cela apporte, mais on oublie de nous expliquer l'énergie fossile qu'il faut consommer pour monter un parc éolien terrestre ou maritime, ainsi que pour les parcs à énergie solaire. On oublie aussi et surtout de citer les quantités de « terres rares » qu'il faut employer pour que tout cela fonctionne pour une durée de vie relativement faible, principalement les panneaux solaires dont le rendement baisse au fil du temps comme le font les batteries de voitures par exemple.

Notre éminent conférencier nous apprend que dans les alternateurs, on utilise des aimants de forte puissance à base de Néodyme (600 kgs par éolienne offshore) ! Cet élément chimique de symbole « Nd », N° atomique 60, fait partie des « terres rares » dont le procédé d'extraction et surtout le raffinage, sont hautement décriés, car extrêmement polluants. Imaginez également les incendies sur les éoliennes qui malheureusement se produisent de temps en temps et la pollution énorme que cela engendre, sans parler des éoliennes renversées par la force du vent !...

Notre conférencier nous explique également que pour implanter une éolienne mesurant généralement entre 100 et 150 mètres de hauteur, il faut faire des fondations gigantesques : La structure du socle de chaque éolienne mesure environ de 18 à 22 mètres de diamètre et de 3 à 4 mètres de profondeur, ce qui représente environ 425 m3 de béton et plus de 40 tonnes d'acier. La structure finie représente un volume total d'environ 1 500 m3, sachant que ces bases bétonnées sont, à n'en pas douter, hautement profitables au milieu de l'agriculture !... Autre précision : Ce type d'installation bétonnée aurait une durée de validité d'environ 25 années...

Notre informateur nous rajoute : Allons jusqu'à l'absurde ! Imaginons de recouvrir la planète d'éoliennes de manière à supprimer totalement les énergies fossiles. En récupérant toute l'énergie du vent, on rendrait l'air immobile, ce qui aurait des conséquences sur la dynamique de l'atmosphère et empêcherait une partie du refroidissement du sol comme des océans, ce qui conduirait à une élévation significative de la température de la planète...

Du fait de ne pas pouvoir stocker l'électricité du fait qu'aucune solution n'existe à ce jour, aucun pays ne prendra le risque de remplacer les centrales pilotables qui produisent à la demande, par des éoliennes ou des panneaux solaires dont la production dépend de la météo ou de la lumière solaire, ce qui rend de fait ces possibilités purement aléatoires. D'autre part, il est également nécessaire pour tous de disposer en permanence d'une réserve productrice de puissance électrique, ce que les éoliennes et panneaux solaires ne peuvent en aucun cas assurer par manque de vent ou de soleil, ce qui est extrêmement fréquent et parfois durable !

En conclusion, l'éolien et le solaire s'ajoutent aux énergies qualifiées de pilotables, mais ne peuvent en aucun cas les remplacer. Alors, pourquoi les enragés des énergies renouvelables ne nous disent-ils rien et nous cachent-ils la simple réalité ?

A n'en point douter, les enjeux doivent rapporter gras !...

Jean-Yves SELO

A PROPOS... Sur le bulletin de janvier dernier, de manière relativement succincte sur la rentabilité ainsi que sur les avantages ou inconvénients pouvant en découler, j'avais évoqué les possibilités éventuelles d'équipements de production d'électricité dite propre, notamment en milieu marin.

Après lecture de ce qui résulte des observations et collectes diverses d'informations sur les énergies ainsi produites, il semble qu'à ce jour, bien des questions restent sans réponse.

Exemple : Quel est la rentabilité par rapport au coût de fabrication d'une éolienne ? Quel est le pays de fabrication des machines installées en France ? Quels autres matériaux, en plus des terres rares, entrent dans la construction des machines ou autres équipements et sont-ils tous recyclables ? Les exigences entourant le recyclage des bateaux en fin de vie, sont-elles semblables pour lesdites éoliennes ? Les lieux d'installations de ces machines sont-ils remis à l'état identique d'avant leur installation après démolition ?...

JMV

Avez vous trouvé la réponse à la question sur les photos du port ? La voici : Ces vues apportent la preuve incontestable que les navigateurs Rivedousais sont de grands protecteurs de l'histoire de la marine Française, à savoir que nous perpétrons consciencieusement le système d'amarrage des bateaux depuis le quai, lequel est resté inchangé depuis le milieu du siècle dernier et même depuis bien avant, soit l'an 1562, année de création du port de Rivedoux !!! Devons-nous pour autant continuer d'entretenir indéfiniment le savoir faire ancestral marin ??? **Vivement les pontons !!!**

LES VIVIERS

BOUTIQUE RESTAURANT



RESTAURANT

Fermé le mardi soir
& le mercredi toute la journée
En Août : Fermé le mardi uniquement

BOUTIQUE

d'Avril à Septembre tous les jours
10h-13h / 17h-20h
de Novembre à Mars
Fermé le lundi et le mardi

MESSAGE

Ouvert à
L'ANNÉE

 05 46 09 86 22
 06 12 91 44 64
573 Av. de La Corniche RIVEDOUX

 **RE VOYAGES**
Transport de Voyageurs



Véhicules de 8 et 33 places
Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX - ILE DE RÉ
www.revoyages.fr - Mail : revooyages@bbox.fr
sur réservation au 06 68 94 21 06

Pour 20 € seulement, rejoignez l'APPRP ! Participez à la défense des droits ancestraux de la pêche et du nautisme, ainsi qu'au projet de modernisation des infrastructures de notre littoral communal !...

Bordereau de souscription : NOM.....Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Établir votre chèque à l'ordre de : « APPRP, Rivedoux-Plage 17 », joindre une enveloppe retour affranchie à votre adresse, expédier l'ensemble à : **APPRP, 269 rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX PLAGES**